

PHOTO

**DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE PAR VOIE TERRESTRE
ANNEE SCOLAIRE / UNIVERSITAIRE 2019/2020**

(Veuillez lire la note d'information aux étudiants jointe à la présente demande)

Nouvelle demande

Changement d'adresse

RÉSERVÉ A L'ÉTUDIANT

N° D.N.(C.P.S) :

(1) Nom de l'étudiant :

(1) Prénoms de l'étudiant :

(1) Nom et prénom sous lesquels l'élève a été inscrit à l'état civil.

Date de Naissance :/...../.....

N° tél.étudiant : N° tél.Parents :

N° tél.Correspondant / Tuteur :

Mail :@.....

Sexe : F M L'étudiant a un jumeau ou jumelle : OUI NON

ADRESSE

Commune : CÔTE EST CÔTE OUEST

PK : CÔTE MER CÔTE MONTAGNE

Servitude, rue, quartier, lotissement :

△ Indiquer la distance entre votre domicile et la route de ceinture :

Documents à joindre à la présente demande :

1 copie de la carte CPS de l'étudiant

1 copie de la quittance EDT ou OPT/EAU attestant du lieu de résidence de l'étudiant

1 photo d'identité de l'étudiant (récente)

Date et signature de l'étudiant majeur ou parents / tuteur (*)

(*) Votre signature vaut validation des renseignements inscrits dans le cadre réservé à l'étudiant

RÉSERVÉ A L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Nom de l'Etablissement :

Classe :

Date et Signature du Chef d'établissement

Cachet de l'établissement

**CADRE RÉSERVÉ
à la DGEE.**

DATE D'ARRIVÉE
AU PÔLE
TRANSPORT
SCOLAIRE

.....

N° CARTE
ÉTUDIANT :

.....

TRANSPORTEUR :

.....

.....

**TRANSPORT REFUSÉ
(MOTIFS)**

- Pas de ligne de transport
- Dossier incomplet
- Régime salarié

Date de saisie :

Visa :

Observations :

NOTE D'INFORMATION AUX ÉTUDIANTS

La demande de transport scolaire terrestre est valable pour un transport journalier, durant toute l'année scolaire ou universitaire en cours et à renouveler chaque année.

CONDITIONS A REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE PAR VOIE TERRESTRE :

- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour des études supérieures sur l'île de Tahiti, Moorea ou Raiatea
- Assiduité scolaire obligatoire
- Étudiant non rémunéré
- Formulaire complété et signé, en y joignant les pièces demandées.

ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE :

Dès votre inscription, une carte magnétique de transport vous sera attribuée et valable toute l'année scolaire.

En cas de changement de résidence ou de changement d'établissement scolaire, une nouvelle demande est à formuler, accompagné d'un justificatif (quittance EDT, facture OPT/EAU). L'ensemble du dossier devra être déposé au Pôle transports scolaires (PTS), de la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements (DGEE), à Pirae – Route du Taaone.

Pour les deux situations citées et en cas de perte ou de détérioration de la carte, vous devrez vous rendre à la société RTCT (Réseau de transport en commun de Tahiti) pour demander l'édition d'une nouvelle carte magnétique, moyennant une cotisation de 1000 Fxp.

Pour tout renseignement concernant les lignes de transport ou les horaires de bus, veuillez vous adresser à la société RTCT :

- TARAVAO Tél 40.54.81.81
- Z.I TIPAERUI Tél 40.50.22.22
- PAPARA (derrière la mairie) Tél 40 57 64 52,

CALENDRIER DE RÉCEPTION DES DEMANDES :

Seuls les étudiants qui auront déposé leur demande avant le 12 JUILLET 2019 pourront bénéficier du transport scolaire dès la rentrée d'août 2019.

Toutes les demandes réceptionnées après cette date seront traitées selon le calendrier ci-dessous :

PÉRIODE DE DEPÔT A LA DGEE

- Du 15/07/19 au 08/08/19
- Du 13/08/19 au 12/09/19
- Du 13/09/19 au 11/10/19
- Du 15/10/19 au 12/11/19
- Du 13/11/19 au 12/12/19
- Du 13/01/19 au 13/02/20

PÉRIODE DE PRISE EN CHARGE

- à partir du 02/09/19
- à partir du 01/10/19
- à partir du 04/11/19
- à partir du 02/12/19
- à partir du 13/01/20
- à partir du 02/03 au 02/07/20

La date limite de réception et de fermeture définitive des inscriptions terrestre est fixée au 14 février 2020

Attention : Tout dossier incomplet ne donnera pas droit au transport scolaire.

Tout manquement à l'assiduité scolaire entraînera le retrait de la prise en charge du transport.

Pour toute information complémentaire, vous êtes invités à contacter le Pôle Transports Scolaires de la DGEE sis à Pirae - Route du Taaone, les référents sont les suivants :

Pour l'île de Tahiti par mail : pts.tahiti@education.pf

Pour les îles de scolarité Raiatea et Moorea : - Mme Maryse HUERI 40.47.05.18 – maryse.hueri@education.pf

- Mme Faimano PALMER 40.47.05.26 faimano.palmer@education.pf

INFORMATIONS AUX ETUDIANTS POUR UNE DEMANDE DE TRANSPORT MARITIME ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

La demande de transport étudiant est valable durant l'année scolaire ou universitaire en cours et doit être renouvelée chaque année. **En cas de changement d'établissement scolaire en cours d'année, une nouvelle demande est à formuler.**

Tout manquement à l'assiduité scolaire entraînera le retrait de la prise en charge du transport.

Le transport étudiant par voie maritime s'adresse aux élèves qui ne peuvent être scolarisés dans leur île de résidence et dans la limite des moyens existants.

I- CONDITIONS A REMPLIR :

1°) Etre inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ;

2°) Etudiant non rémunéré ;

3°) Remplir obligatoirement la présente demande de transport en y joignant les pièces demandées.

L'ensemble du dossier devra être déposé au Pôle des Transports Scolaires (PTS), de la Direction Générale de l'Education et des Enseignements (DGEE), à Pirae – Route du Taone.

Attention : Tout dossier incomplet sera refusé et ne permettra pas à l'étudiant de bénéficier du transport.

II – TYPES DE FREQUENCE :

Journalière et hebdomadaire et s'adresse à l'étudiant :

1°) Résident de Moorea et inscrit sur Tahiti ;

2°) Résident de Tahaa et inscrit sur Raiatea ;

III – CALENDRIER DE DEPOT DES DEMANDES :

Période de prise en charge	Date limite de dépôt des dossiers complets
Rentrée scolaire du mois d'août 2019	05-juil.-19
Mois de septembre 2019	12-août-19
Mois d'octobre, novembre, décembre 2019	20-sept.-19
Mois de janvier 2020	31-oct.-19
Mois février 2019	30-nov.-19
Mois de mars 2020	31-déc.-19
Mois d'avril 2020	31-janv.-20
Mois de mai, juin et juillet 2020	14-févr.-20

La date limite de réception et fermeture définitive des inscriptions au transport scolaire est fixée au 14 février.

- Pour de plus amples informations, vous êtes invité à prendre contact auprès du Pôle des Transports Scolaires
- par téléphone au **40.47.05.14** ou **40.47.05.16**, par fax au **40.47.05.24** ;
 - ou par mail : maire.guilloux@education.pf et suzanne.vahaputona@education.pf.